

Attentat du Bardo : les lacunes de l'enquête tunisienne

Deux ans après l'attaque qui avait coûté la vie à 22 personnes, des controverses entachent les investigations

TUNIS - correspondant

Deux ans après l'attaque terroriste à Tunis contre le Musée du Bardo, l'enquête n'en finit pas de soulever des interrogations, voire un malaise. Le 18 mars 2015, deux jeunes djihadistes tunisiens avaient tué vingt et un visiteurs étrangers et un policier dans ce haut lieu du tourisme avant d'être abattus par les forces de sécurité.

Revendiqué par l'organisation Etat islamique (EI), l'attentat avait traumatisé la Tunisie, dont la fragile démocratie, seule rescapée des révolutions arabes de 2011, était clairement visée. Un peu plus de trois mois plus tard, le pays sera de nouveau ensanglanté par une attaque similaire contre une station balnéaire près de Sousse, dans laquelle trente-huit touristes étrangers – dont trente Britanniques – seront assassinés. En novembre 2016, le

juge d'instruction saisi de l'affaire du Bardo a officiellement clos l'enquête, transmettant le dossier à la chambre d'accusation, qui devrait se prononcer sur le renvoi en procès. Sauf coup de théâtre, ce dernier pourrait se tenir dans les prochains mois. Selon des sources judiciaires, une vingtaine de prévenus devraient comparaître.

Vague de relaxes

En France, les avocats des victimes ou de leurs familles – quatre

Français ont été tués et six blessés – ne cachent pas leur dépit. « Une immense déception », résume Pauline Manesse, dont le cabinet représente une trentaine de victimes. « Il est normal que les Tunisiens conduisent les opérations – enquête et procédure judiciaire –, mais ils auraient dû rendre compte de leurs avancées. Or, il a fallu attendre un an et demi pour recevoir des procès-verbaux d'interrogatoires, qui plus est en arabe ». « Les victimes ne comprennent pas, poursuit-elle. Elles ont un sentiment d'abandon. »

Dès le départ, la sérénité de l'enquête a été altérée par des cafouillages, des querelles intestines au sein de l'appareil sécuritaire tunisien et, plus grave, des allégations de torture contre des suspects. A la brigade antiterroriste d'El-Gorjani (un quartier de Tunis) initialement saisie de l'enquête, une violente rivalité oppose alors le chef à son adjoint. Elle va se cristalliser autour d'un cas de torture.

Le juge d'instruction chargé de l'enquête de l'attaque du Bardo, Béchir Akremi, magistrat du pôle antiterroriste, constate la réalité de la torture dont a été victime le suspect, Houcine D., et dessaisit la brigade antiterroriste d'El-Gorjani pour confier l'enquête à la garde nationale de l'Aouina. Cette affaire de torture a une autre conséquence : la libération, décidée en août 2015 par M. Akremi, de six suspects, prétendant tous avoir

subi de mauvais traitements. Il faut reprendre des pans entiers de l'enquête.

Cette vague de relaxes va enflammer la polémique. « Cela a été une erreur, fustige Issam Dardouri, un syndicaliste policier. On ne relâche pas des terroristes sur le simple fait qu'ils ont été torturés. » M. Dardouri vient de sortir de quatre mois de détention, condamné pour diffamation après avoir lancé des accusations sur les réseaux sociaux. La controverse exacerbe les tensions entre juges et policiers, entre les tenants de l'Etat de droit et ceux de l'impératif sécuritaire. Dans le cas de l'enquête sur le Bardo, il s'y ajoute une mise en cause visant expressément le juge Akremi – nommé depuis procureur de la République – dénoncé par ses détracteurs pour de prétendues sympathies islamistes.

A Paris, l'accusation est bruyamment relayée par Philippe de Veulle, l'un des avocats des victi-

« Les victimes ne comprennent pas. Elles ont un sentiment d'abandon »

PAULINE MANESSE
avocate

mes. A l'en croire, la relaxe d'août 2015 des six prévenus, motivée par leur torture, n'est qu'un

« prétexte judiciaire » : « Le juge est marié à une islamiste et il a été nommé au moment du gouvernement de la troïka », la coalition de trois partis dominée par les islamistes d'Ennahda qui avait dirigé la Tunisie entre la fin 2011 et début 2014. Ennahda a beau avoir dénoncé sans ambiguïté la vague d'attentats en Tunisie, l'avocat rétorque : « Ils ont un double discours. Tout ça, c'est une nébuleuse. C'est le danger de l'islam politi-

que. » Une source proche du dossier s'étonne de telles accusations : « Aucun élément issu des procès-verbaux ne permet d'affirmer que le juge a trahi des sympathies islamistes. »

Il reste que la manière dont l'enquête a été conduite laisse un goût amer à bien des observateurs. La remise en cause de certains aspects de l'enquête préliminaire de la brigade antiterroriste d'El-Gorjani en raison du scandale de la torture laisse perplexes certaines sources ayant eu accès au dossier. Selon elles, certaines pistes suggérées par des éléments techniques auraient pu connaître un traitement différent. Confusion institutionnelle, rivalité de pôles de pouvoir et âpreté des controverses partisanes dans la Tunisie post-révolution auront, à l'évidence, affecté l'environnement de l'enquête sur la tragédie du Bardo. ■

FRÉDÉRIC BOBIN ET
CHARLOTTE BOZONNET (A PARIS)